

LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Résumé à l'attention des citoyens

Actions réalisées en 2021

Créé en 2014, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) a pour objet de permettre l'exploitation durable des ressources marines.

Pour rappel, la France bénéficie d'une enveloppe de 588 millions de crédits européens (sur les 5,8 milliards d'euro totaux au niveau européen), auxquels viennent s'ajouter 186 millions de crédits nationaux et régionaux. L'effet levier est important : **1€ de crédits nationaux permet en effet de mobiliser 3 € de crédits européens.**

Concernant l'avancement, en 2021, 498 M€ ont été engagés au 31 décembre 2021 (contre 379 M€ fin 2020). **Les paiements ont atteint un total de 313 millions d'euros de FEAMP (contre 225M€ en 2020).**

Par la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux, la France a atteint l'objectif qui lui était assigné par la Commission européenne en 2021, ce qui lui permet de consommer une part notable de l'enveloppe assignée en terme de crédits européens.

L'année 2021 a été marquée par de nets progrès dans la mise en œuvre financière du fonds. En 2021, la DGAMPA a poursuivi les actions pour accélérer le niveau des engagement et des paiements sur le programme, tout en continuant d'assurer quelques dispositifs de crise (AT Covid pour les pêcheurs).

Par ailleurs, la DGAMPA est elle-même bénéficiaire du dispositif FEAMP au titre de la mesure portant sur l'assistance technique. Cette mesure a pour objectif de financer des actions facilitant la mise en œuvre et la gestion du FEAMP. A cet effet, la DGAMPA finance l'externalisation des audits de supervision afin de sécuriser les opérations et le dispositif FEAMP.

L'année 2022 marquera le début de la programmation du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027. Toutefois, les engagements sur le FEAMP se poursuivront au premier trimestre 2022. De plus, au regard des engagements juridiques déjà pris, le potentiel de paiements reste élevé sur les prochains mois offrant de belles perspectives au dispositif FEAMP dont les projets peuvent se poursuivre jusqu'en juin 2023.